

SÉCURITÉ | Le Département signe la charte "Chantier franchement sûr"



Ce mardi, la Fédération des Travaux Publics Occitanie, le Conseil Départemental de l'Ariège, la DREETS Occitanie, la CARSAT Midi-Pyrénées et l'OPPBTP Occitanie ont signé la charte « Chantier franchement sûr », une initiative nationale portée par la Fédération Nationale des Travaux Publics, le Ministère du Travail, la CNAM, l'OPPBTP et l'INRS.

Une démarche partenariale au service de la prévention

L'objectif de cette charte est d'intégrer la prévention des risques professionnels dès la conception du chantier et tout au long de sa réalisation. Deux enjeux majeurs sont visés :

- L'intégrité humaine : améliorer la sécurité routière ainsi que celle des intervenants, des usagers et des riverains lors des opérations de travaux.
- L'acceptabilité du chantier : limiter les nuisances et réduire la gêne pour les riverains et les usagers.

Un engagement fort sur 5 ans

Par cette signature, le Conseil Départemental de l'Ariège et l'ensemble des partenaires s'engagent sur une durée de 5 ans à renforcer la culture de prévention et à promouvoir des pratiques exemplaires sur les chantiers de travaux publics.

La charte repose sur trois grands axes d'action :

1. La prévention des risques liés aux travaux sous circulation pour la protection des riverains et des collaborateurs des entreprises.
2. La sécurité des travaux de fouilles en tranchée.
3. La mise à disposition d'équipements sanitaires adaptés sur les chantiers.

Une mobilisation collective

Cette démarche illustre la volonté commune des acteurs publics, professionnels de travaux publics et partenaires de promouvoir une culture encore plus forte de la prévention en matière de santé au travail. Au-delà de la sécurité des intervenants, l'engagement pris vise aussi à favoriser une meilleure acceptabilité des chantiers par les citoyens, en réduisant au maximum les nuisances et en garantissant des conditions de vie préservées pendant la durée des travaux.

CONTACT

Estelle Tabeaud — Directrice de la Communication

05 61 02 09 77 · etabeaud@ariege.fr